

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 MARS 2014

Le vingt-huit mars deux mil quatorze, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2014

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre

Etaient représentés : Néant

Absent(s) excusé(s) : Néant

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). Bénédicte CHEVAL

I – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Di Maria Nicole, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

II – ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée soit Mme DI MARIA Nicole. Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil au nombre de 11, Mme Di Maria déclare que la condition du quorum est respectée. Elle invite le conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé que l'élection doit être effectuée à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Le bureau des élections est constitué de Madame CHEVAL comme secrétaire et de deux assesseurs : Mr Jean-Marie Delacour et Mme Françoise Deplantes.

Mme DI MARIA est candidate à la fonction de Maire. Aucune autre candidature est proposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même dans l'urne son bulletin. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Candidat : Nicole DI MARIA

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

DI MARIA Nicole : 10 voix

1 blanc

Mme DI MARIA Nicole a été proclamée Maire et installée immédiatement.

2014-14 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à 3 le nombre d'adjoints.

ELECTIONS DES ADJOINTS :

Il est procédé, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire, à l'élection des Adjoints :

1^{er} adjoint :

Il est fait appel aux candidatures : Mr Didier WATRE est candidat :

Nombre de Votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Bulletin blanc : 1

Mr WATRE Didier : 10 voix

Mr WATRE Didier a été proclamé premier adjoint et installé immédiatement.

2^{ème} Adjoint :

Il est fait appel aux candidatures : Mr MARTOIA Guido est candidat :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Bulletin blanc : 1

Mr MARTOIA Guido : 10 voix

Mr MARTOIA Guido a été proclamé second adjoint et installé immédiatement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
28 MARS 2014

3^{ème} adjoint :

Il est fait appel aux candidatures : Mme CHEVAL Bénédicte est candidat :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Bulletin blanc : 2

Mme CHEVAL Bénédicte : 9 voix

Mme CHEVAL Bénédicte a été proclamée troisième adjointe et installée immédiatement.

2014-15 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités du Maire. Considérant que la Commune compte actuellement une population de moins de 500 habitants, l'indemnité du Maire, Madame Nicole DI MARIA, est, à compter du 28/03/2014, fixée par référence à l'indice brut 1015, et subira automatiquement les majorations à toutes les augmentations du traitement indiciaire. Le montant de l'indemnité du Maire sera basé sur le taux maximal de 17 % de l'indice brut 1015.

En ce qui concerne les adjoints, il est décidé selon le règlement en vigueur, que les adjoints percevront 40 % de l'indemnité de fonction du Maire. Cette indemnité sera versée à :

- Mr Didier WATRE : 1^{er} adjoint
- Mr Guido MARTOIA : 2^{ème} adjoint
- Mme Bénédicte CHEVAL : 3^{ème} adjointe

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 au compte 6531.

2014-16 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les membres constituant la commission d'appel d'offres. Elle précise :

- que la commission est composée par le Maire, Président, et/ou de son suppléant et par 3 membres titulaires et 3 membres Suppléants,
- que cette commission est désignée par le Conseil pour la durée du mandat municipal et se réunira à chaque fois qu'il y aura des travaux ou des achats de fournitures nécessitant un marché.

L'élection des membres doit se faire à bulletin secret. Considérant qu'aucune opposition n'est présente au sein du Conseil Municipal (une seule liste aux élections municipales et élue dès le premier tour) le vote à main levée a été proposé.

Le conseil municipal accepte et approuve le vote à main levée et procède aux élections des membres de la commission d'appel d'offres.

Présidente : DI MARIA Nicole.

TITULAIRES :

WATRE Didier : 11 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre

MARTOIA Guido : 11 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre

CHEVAL Bénédicte : 11 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre

SUPPLEANTS :

DELACOUR Jean-Marie : 11 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre

GUILLERME Sandra: 11 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre

VEYRET Gérard : 11 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire propose de faire précéder chaque conseil municipal (un conseil mensuel) par une réunion préparatoire. Un calendrier sera proposé pour l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.


Le Maire,
Nicole DI MARIA

